

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1998)
Heft: 115

Rubrik: Panorama : les faits marquants de l'actualité Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les faits marquants

CONFÉDÉRATION

Votations, initiatives, référendums...

Les votations fédérales du 7 février 1999 porteront sur l'abrogation de la clause cantonale pour l'éligibilité au Conseil fédéral, l'article constitutionnel sur la médecine de transplantation, l'initiative *Propriété du logement pour tous* et la révision de la loi sur l'aménagement du territoire.

La Commission du Conseil des états a jugé qu'il n'y avait pas lieu de traiter séparément le projet du Conseil national et l'initiative *Pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales* qui exige 50% de femmes élues et non seulement éligibles. En attendant, il n'y aura pas de quotas de femmes pour les élections fédérales de 1999.

Les référendums contre le démantèlement du droit d'asile piétinent. Trois semaines avant le dépôt des signatures, il manquait encore 14 000 signatures. *L'Aide suisse pour la mère et l'enfant* devrait lancer prochainement un référendum sur la question de la solution du délai dans l'interruption de grossesse.

Moritz Leuenberger propose de renoncer aux centrales atomiques d'ici 2024 : plus prudent, le Conseil fédéral n'est pas décidé à abandonner définitivement le nucléaire à cette date. L'exploitation de Mühleberg vient d'être prolongée de 10 ans et la puissance de Leibstadt augmentée de 10%. Pour l'instant, le moratoire de 1990 tient toujours et la construction d'une nouvelle centrale n'est pas à l'ordre du jour.

Les autorités fédérales ont autorisé pour cinq ans une seconde sorte de maïs transgénique, le Bt-11, produit par Novartis. Il s'agit du quatrième produit modifié génétiquement admis en Suisse, après le soja, le maïs Bt-176 et la vitamine B 12.

Le déficit de la Confédération devrait s'élever à 4,028 milliards pour 1999, soit 3,6 milliards de moins que le déficit budgété pour 1998. Le programme de stabilisa-

tion 1998, qui touchera principalement l'armée devrait assainir les comptes de la Confédération d'un bon milliard en l'an 2000 et de 1,6 milliard en 2002.



MAIS CHEF, C'EST MOINS QUE L'AN PASSÉ !

TRANSPORTS

Neil Kinnock, commissaire européen aux Transports, a adressé un double message suite au *oui* populaire à la taxe poids lourds : la Commission se réjouit du vote des Suisses qui ont clairement soutenu une politique de taxation des poids lourds fondée sur les kilomètres parcourus et sur le volume des émissions polluantes. D'autre part, M. Kinnock a lancé une mise en garde aux pays membres de l'Union européenne qui jugent inacceptable le compromis de Kloten. Le commissaire aux transports fait remarquer que le peuple suisse avait fixé à l'origine le montant de la taxe à 365 francs suisses, soit 10,8% au-dessus du compromis de Kloten, et sans accès garanti pour les 40 T.

Swissmetro assoit son financement : la société qui promeut le train ultra-rapide à sustentation magnétique a augmenté son capital de 725 000 à 5,661 millions de francs. Le groupe Crédit Suisse en est désormais le principal actionnaire. Swissmetro lorgne désormais au-

delà des frontières suisses : un projet d'eurometro pourrait voir bientôt le jour.

SANTÉ

L'interruption de grossesse n'est plus un crime : le Conseil national a décidé par 142 voix contre 38 de modifier les dispositions restrictives du code pénal. Il a voté par 106 voix contre 56 et 21 abstentions en faveur de la solution du délai, qui autorise l'avortement pendant les quatorze premières semaines. Les Etats doivent encore se prononcer.

La loi sur l'assurance-maternité votée par le National prévoit désormais que le salaire des futures mamans exerçant une activité lucrative sera compensé à 80% durant quatorze semaines, sur la base d'un salaire maximum assuré de 97 200 francs.

Distribution contrôlée d'héroïne : par 30 voix contre 4, le Conseil des Etats a fini par accorder l'urgence à l'arrêté fédéral. Les programmes de distribution contrôlée d'héroïne pourront désormais accueillir plus de 800 participants.

Les rentes de survivants et d'invalidité seront adaptées au renchérissement dès le 1^{er} janvier 1999. L'augmentation, qui varie entre 0,1 et 1%, ne touchera que les rentes en cours depuis plus de 3 ans.

ÉTRANGER

Le Conseil fédéral a décidé de prendre des mesures économiques à l'encontre de la République Fédérale de Yougoslavie. Depuis le 1^{er} octobre, les investissements suisses en Serbie sont bloqués et les préférences tarifaires suspendues.

La croissance de la population étrangère résidant en Suisse n'a été que de 3% au cours des 12 derniers mois. Fin août, elle s'élevait à 1 344 152 personnes contre 1 340 000 l'année précédente. La proportion d'étrangers en Suisse est de 19%.

Le consulat suisse de Besançon a définitivement fermé ses portes le

de l'actualité suisse



29 septembre, après 124 ans d'activité.

FONDS EN DÉSHÉRENCE

Le Conseil fédéral va publier sur Internet et sous la forme d'un livre 51 000 noms de réfugiés civils qui ont été accueillis en Suisse entre 1939 et 1945. Pour la période allant de 1933 à 1939, les données ne sont pas prêtes.

Le groupe de travail «Histoire vécue», constitué de treize personnalités qui ont traversé la Deuxième Guerre mondiale, a déclaré que le rapport Bergier présenté en mai est incomplet. Il a dénoncé notamment la composition de la Commission d'experts dont aucun des membres n'a vécu l'époque de la guerre : «*Ils ne connaissent pas l'état d'esprit et l'ordre des valeurs qui dominaient alors. La Commission a travaillé sur des documents incomplets. Son rapport est concentré sur la soi-disant lourde responsabilité de la Suisse*». Jean-François Bergier a répliqué à ces accusations : «*Nous ne sommes pas des juges et les problèmes se posent en termes de responsabilité. Notre rapport final paraîtra en 2001. L'histoire étant une science en devenir, il n'apportera pas absolument toute la lumière sur le passé. D'ailleurs, une masse considérable de documents reste à consulter*».

Le gouvernement a décidé de

publier un résumé du rapport «La Suisse et les transactions sur l'or durant la Deuxième Guerre mondiale». Cette brochure gratuite, présentant les travaux de la commission Bergier dans les quatre langues nationales et en anglais, sera envoyée à ceux qui en feront la demande.

ÉCONOMIE

L'inflation a de nouveau reculé en septembre. Le renchérissement annuel s'établit à 0,1%.

La croissance s'annonce modérée. Selon les prévisions du Kof/EPFZ, l'augmentation du produit intérieur brut avoisinera les 2% l'an prochain.

À 3,2%, le chômage est à son plus bas niveau depuis 6 ans. Il y a désormais moins de 120 000 chômeurs en Suisse. Mais les jeunes de 15 à 19 ans n'ont pas bénéficié de cette amélioration.

La Rentenanstalt, numéro un de l'assurance-vie en Suisse, déclare ne pas être touchée par la déconfiture du fonds américain LTCM. Son bénéfice semestriel est en hausse de 130% et elle s'attend à un profit annuel supérieur aux 200 millions prévus initialement.

Swissair a acquis 49,9% du voyageur allemand LTU. Eric Honnegger, qui préside actuellement le Conseil d'État de Zürich, prendra la direction de la compagnie au mois de mai 2000.

Philip Morris a inauguré un nouveau centre de préparation du tabac à Neuchâtel, pour un coût de 120 millions de francs. Le groupe achève en ce moment à Lausanne la rénovation de son siège, pour 20 millions de francs. Le producteur de cigarettes maintient ainsi sa position de force en Suisse romande.

Les suppressions d'emploi commencent chez Swisscom. La restructuration éliminera 4 000 postes d'ici à la fin de l'an 2000. Elle se traduira par la mise en retraite anticipée ou le départ volontaire de 2 700 personnes et des licenciements.

Le centre de recherche et déve-

loppement de Nestlé à Broc/FR, spécialisé dans le domaine de la confiserie chocolatée et biscuitée, cessera progressivement ses activités en 1999. Les recherches fribourgeoises seront reprises par le centre de York en Angleterre. Les 35 employés de Broc se verront proposer un emploi au sein de la multinationale.

CULTURE

La vente à Londres, chez Sotheby's, des vins de Frédy Girardet, ex-restaurateur à Crissier, a atteint 3 millions de francs.

La Guerre dans le Haut Pays, le dernier film de Francis Reusser adapté de l'œuvre de Ramuz et commémorant la Révolution vaudoise, sera candidat pour l'Oscar du meilleur film étranger. *Chronique vigneronne*, le 40^e film que Jacqueline Veuve termine sur le travail de la vigne dans une famille du Lavaux et coproduit par TV romande et Arte, devrait sortir en mars 1999.

Les vestiges d'une cathédrale paléochrétienne, découverts sous l'église de Martigny, ont été ouverts au public.

Le dessinateur Derib prépare une BD sur le thème de la violence. L'histoire devrait paraître en automne 2000 et être distribuée aux élèves de Suisse romande.

Fête des vigneronnes : le couturier Christian Lacroix a eu un coup de cœur pour la fête et créera deux costumes : ceux de Palès, déesse du printemps, et de sa suite. Leur budget ne dépassera pas celui prévu pour les autres costumes, soit 2 500 francs. Après la fête, ils resteront la propriété de la confrérie.

**Toutes les sommes sont exprimées en francs suisses*

Henriette Nicolet